L'INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS



UN DROIT DES CITOYENS

► ARTICLE 125-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de « victimes par méconnaissance »

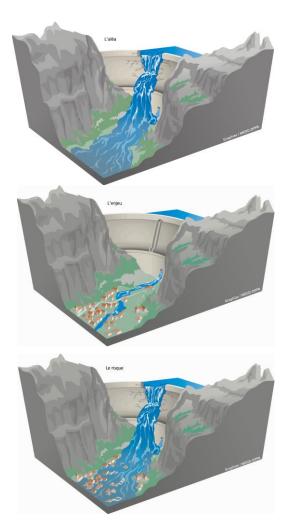
Connaître le potentiel des dangers pour ne pas se mettre en péril.

Le risque majeur : une désorganisation ?

❖ Haroun TAZIEFF: « La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre »

❖ Aléa – Enjeu - Risque

Une simplification pour comprendre





LE CITOYEN : PREMIER ACTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

► LOI DU 13 AOÛT 2004

La sécurité civile

Elle a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes

◆ Information – (Vigilance) - Alerte

L'État [...] évalue en permanence l'état de préparation aux risques et veille à la mise en œuvre des mesures d'information et d'alerte des populations

Sensibilisation à la prévention

❖ Dans le cadre de la scolarité obligatoire de tout élève et dans le cadre de l'appel de préparation à la défense











INFORMATION DU PUBLIC

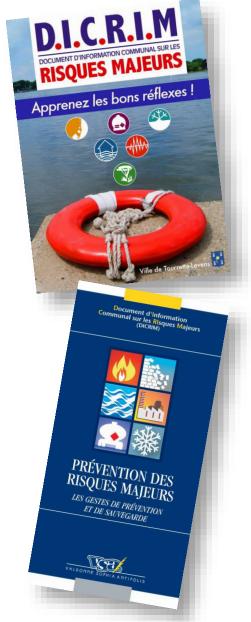
▶ DÉCRET N°2004-554 DU 9 JUIN 2004

♦ Droit à l'information : DICRIM

❖ Toute personne peut consulter en mairie le document d'information communal sur les risques majeurs décrivant les risques, leurs conséquences prévisibles et les mesures à prendre pour limiter leurs effets

Sont concernés, les habitants des communes :

- où existe un PPI ou un PPR
- situées dans des zones de sismicité élevée
- exposées au risque d'éruption volcanique
- exposées au risque d'incendies de forêt
- exposées au risque cyclonique (pour les DOM)
- et en général, exposées à un risque majeur







RÔLE DU PRÉFET

► CULTURE DU RISQUE

Le DDRM : base de l'information préventive

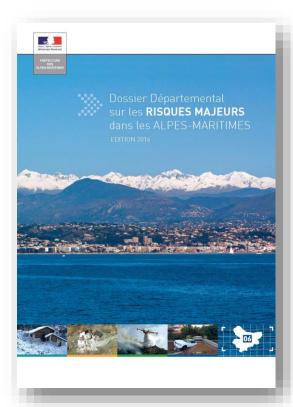
❖ Historique des accidents, description des risques, leurs conséquences prévisibles et exposé des mesures de prévention et de sauvegarde pour limiter leurs effets. Il doit être tenu à jour au minimum tous les 5 ans.

Référence pour l'établissement des PAC

❖ Porter À Connaissance ou TIM (Transmission d'Information au Maire)

CDSC - CDRNM

❖ Le Préfet s'appuie sur le conseil départemental de sécurité civile, sur la commission départementale des risques majeurs naturels majeurs et sur le comité départemental de suivi des risques miniers (CDSRM)







RÔLE DU MAIRE

► VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES

Le DICRIM : information communale

Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ce document informe sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque

Affichage

Des consignes dans tous les immeubles exposés (plus de 50 personnes)

Information préventive

Auprès de tous les citoyens concernés (plaquettes, réunions publiques, plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires – PPMS, etc.)

Repères de crue

Plus hautes eaux commues (PHEC)









PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR-EXPLOITANT

- ► VULNÉRABILITÉ DES IMMEUBLES
 - Affichage des consignes de sécurité
 - Cas particulier des campings



- Information acquéreurs locataires
 - ❖ Si l'immeuble est en zone à risques

- **4** Éducation Nationale
 - ❖ FAIRE BÉNÉFICIER TOUT ÉLÈVE, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES







MERCI DE VOTRE ATTENTION

CYPRÈS, Domaine du >Petit Arbois – Bat Poincaré

Av. Louis Philibert – 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Tél: 04 42 13 01 01 – Mail: cypres@cypres.org

Internet: www.cypres.org

